

**ASSEMBLEE**  
**DES**  
**FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**RAPPORT**  
**DE LA COMMISSION**  
**DES AFFAIRES CULTURELLES**  
**ET**  
**DE L'ENSEIGNEMENT**

**3<sup>ème</sup> session**  
**de l'A.F.E.**  
**5 – 10 septembre 2005**

## SOMMAIRE

- 1 - Liste des membres de la commission
- 2 - Rapport de M. Claude CHAPAT, rapporteur de la commission
- 3 - Avis motivé, vœu et motions de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement
- 4 - Annexes



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

*Président* : M. MAC COLL John  
*Vice-Présidente* : Mme LAURENTI Maryse  
*Vice-Président* : M. DESPLANQUES Xavier  
*Secrétaire* : M. GIRAULT Claude  
*Rapporteur* : M. CHAPAT Claude

M.	AICARDI René	MM.	GUERRY Michel
Mme	ANGEL Micheline		HUSS Francis
MM.	BALESI Charles		LAUGEL Marcel
	BERTIN Olivier		LEBOUCHER Hervé
	BRIGNOLI Daniel		LECONTE Jean-Yves
	CADOT André		MARTIN Patrick
	CHATEL Rémi	Mmes	MEIJER-IMBAULT Maryse
	CHOSTAKOFF Wladimir		MORECHAND Françoise
Mme	CONWAY Hélène		MURACCIOLI Mona
MM.	D'AGESCY Gilles		OGUTGEN Florence
	DELL'AQUILA Bruno		PONTVIANNE Marie-Hélène
Mme	DOMINO Nicole		RECHENMANN Catherine
MM.	DUVERNOIS Louis	M.	RICCI Didier
	ETIENNE Marc	Mmes	TETU Françoise
	FERRAND André		URBAN-INIESTA Catherine
	FORLER Achille	MM.	VALENZA Antoine
	GRUNEWALD Jacquot		VIALA Denis

## Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Le déroulement des travaux de la présente commission s'est articulé selon deux axes :

Une partie réservée à l'enseignement et au dispositif d'action culturelle extérieur de la France et une autre partie consacrée à l'audiovisuel.

### Audition de Mme Maryse Bossière, directrice de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger.

Mme Bossière présente une vue d'ensemble des différents sujets qui concernent l'AEFE

#### **a) Loi de programmation sur l'avenir de l'école (loi Fillon):**

Un volet y est consacré à l'enseignement français à l'étranger. Un décret d'application est en attente. Une expertise est en cours, notamment en ce qui concerne les langues vivantes, conjointement avec la Direction des Enseignements Scolaires du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

Il y a lieu d'adopter les orientations nationales et de les mettre en adéquation avec notre réseau, certaines clauses ne pouvant s'appliquer à l'étranger.

#### **b) Effectifs**

Il faut noter un tassement des effectifs dû à des phénomènes différents : Des établissements déconventionnés aux Etats Unis, exclusions des élèves qui sont dans des sections CNED, perte de 4000 élèves en Côte d'Ivoire, crise en Haïti (-20 %) malgré cela le nombre des élèves français est en augmentation (1000 élèves supplémentaires).

#### **c) Personnels**

Sur le plan des personnels, noter une demande de créations de postes. Les plafonds d'emploi ont été « cassés » de sorte que 20 postes de résidents à coût total pour les établissements ont pu être dégagés.

#### **d) Plan d'orientation stratégique**

Diplôme à double délivrance, l'opération est menée en coopération avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Actuellement, nous assistons à la mise en place d'un bac franco-portugais, franco-polonais, des contacts sont établis avec l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande et une simplification de l'Abibac franco-allemand est en cours.

Aux USA un projet voit le jour avec la création d'un bac français à option américaine. A ce propos il est souligné que ces innovations ne suppriment en aucun cas la possibilité de passer le bac français.

Concernant le développement de la dimension européenne, il y actuellement une mise en place de sections internationales à Bruxelles avec également une section franco-anglaise dès la maternelle qui conduira jusqu'au bac.

En Extrême Orient il faut observer l'ouverture de sections bilingues et trilingues à Hong Kong et à Pékin.

L'enseignement de disciplines non linguistiques dans d'autres langues partenaires permet de renforcer l'ouverture sur les pays d'accueil.

**e) Orientation**

Le service pédagogique de Paris a été renforcé dans le sens d'une plus grande efficacité dans ce domaine.

**f) Bourses d'excellence**

Application de deux taux :

- Un taux normal pour les familles peu fortunées et un taux à 50 % pour les autres familles.
- Bourses d'excellences décalées : l'étudiant qui se trouve dans une filière intégrée localement se voit allouer une bourse à taux zéro pendant deux années lui permettant de bénéficier des prérogatives des élèves boursiers. La bourse ne sera versée qu'à l'entrée en 3<sup>ème</sup> année (licence)

Cette mesure a permis de passer de 100 à 200 élèves boursiers.

**g) Programmes européens :**

Renforcement de la participation aux programmes Léonardo et Socrates  
L'Agence a développé notamment sa coopération avec son homologue allemande, en vue d'une certification commune pour un Abibac international.

**h) Bourses :**

Cet aspect est développé plus loin dans l'intervention de M. Massin. Toutefois Madame Bossière a indiqué que le budget des bourses s'élevait à 41 millions d'Euros et elle propose une augmentation de l'enveloppe pour 2006.

**i) L'enquête sur les causes de la non scolarisation** dans notre réseau a permis de constater que la raison purement financière n'est pas la cause unique, nous reviendrons plus loin en détail sur ce sujet.

**j) Perspectives budgétaires pour 2006**

L'agence s'apprête à opérer un prélèvement sur son fond de roulement, celui-ci s'élève actuellement à 38 M€ Des investissements importants sont en effet en cours : création d'un lycée à Munich (20 M€)

Mme Bossière se montre toutefois déçue par le non transfert des crédits du titre 5 dans son budget ce qui lui aurait permis d'obtenir la compétence immobilière. Les contraintes budgétaires de l'Etat pour 2006 ne permettront d'obtenir ce transfert que de façon progressive.

En conclusion, le réseau est solide, pourvu d'une forte vitalité, se développe bien mais souffre de la volatilité de ses effectifs en raison d'une situation internationale instable. La solution à ces contraintes passe donc par un effort d'adaptation.

## **Audition de M. Michel Lummaux, Directeur de la Coopération Culturelle et du Français.**

1. Le réseau culturel (Instituts + Centres culturels + Alliances françaises) est en évolution et doit s'adapter à un monde qui change.
2. Sur l'espace de l'Europe des 15 un effort a été entrepris qui vise à
  - renforcer l'influence de la France
  - promouvoir l'attractivité de l'Université française
  - promouvoir les idées françaises et la vue de la France dans les débats d'idées
  - développer l'industrie culturelle (livres + films + disques)
3. L'évolution de notre réseau passe par l'ouverture et la création mais aussi par la fermeture de centres culturels
4. Des alliances françaises ont pu être créées en Chine
5. Des colocalisations franco-allemandes, comme à Glasgow par exemple, ont vu le jour, d'autres sont en cours de réalisation : Turin (ville des J.O. d'hiver), Moscou, Valparaiso, il en existe une dizaine en tout.
6. En novembre se tiendra une réunion franco-allemande à Paris afin de faire un bilan d'étape.
7. Une réforme de fond est à l'étude visant à la création d'une Agence Culturelle qui regrouperait les arts visuels, l'écrit, la scène et qui serait confiée à une personnalité dont le nom n'est pas encore connu.

### **Réponses aux questions des conseillers**

#### **a) Agence**

##### **1. Déconventionnement**

Résultats de la politique de déconventionnement massif, aux USA notamment : des liens très lâches rattachaient ces établissements à notre réseau. Deux personnes, un inspecteur d'académie et un inspecteur de l'Education Nationale sont affectés à l'Agence et veilleront à resserrer le lien avec ces établissements en vue d'un éventuel reconventionnement.

Il en va de même de l'école d'Alexandrie où des contacts avec la Mission Laïque ont été pris.

##### **2. Bourses d'excellence**

Il a été noté qu'elles ont été exclusivement accordées à des étudiants de classes préparatoires, là aussi il convient de s'interroger sur ce phénomène qui ne paraissait pas connu de l'Agence.

##### **3. Chefs d'Etablissement**

Leur mission est limitée dans le temps (3 ans + 1 + 1), une adaptation peut être envisagée lorsqu'il y a un projet spécifique.

##### **4. Contrats des personnels résidents**

Certains contrats n'ont pas pu être renouvelés, toutefois ce phénomène est marginal et n'a lieu que dans des cas précis. Il est rappelé à ce stade que la personne n'est pas titulaire de son poste et qu'elle est liée à l'Agence par un contrat qui peut par définition ne pas être renouvelé lorsque la situation l'impose.

##### **5. Frais de scolarité**

Ceux-ci ne sont toujours pas maîtrisés. L'AEFE s'intéresse à ce sujet qui peut naître d'éléments n'ayant pas toujours une cause pédagogique. Les établissements doivent veiller à ne pas multiplier les activités annexes qui alourdissent leur budget de façon trop sensible.

## **6. Locuteurs natifs**

La question du recours à des locuteurs natifs inquiète dans la mesure où il y a risque de voir disparaître des postes de professeurs de disciplines non linguistiques (Histoire, Géographie...) dans les cycles multilingues. Toutefois, ce recours n'a été enregistré que dans des cas où il fallait faire face à une forte demande.

## **7. Compétences immobilières**

La mise en place des compétences immobilières se heurte à des difficultés administratives. Un décret prévoit à ce stade une liste des établissements concernés.

Des mesures d'urgence ont dû être prises dans le cas d'un établissement dont l'état de délabrement inspirait de vives inquiétudes.

Le cas du parking du lycée de Francfort est à l'étude et l'on s'achemine vers un dénouement favorable.

## **8. Baccalauréats bi-nationaux**

Le bac français n'est pas menacé et parfois une mauvaise information a conduit à des quiproquos qu'il convient absolument de lever.

Le bac bi-national ne doit en effet être considéré que comme une simple option et ne saurait remplacer le baccalauréat « type »

## **b) Coopération Culturelle et Français:**

### **a. Centres culturels**

La crainte de voir l'enseignement généraliste du français disparaître au profit d'un enseignement plus spécialisé n'est pas fondée. Toutefois, les établissements doivent pouvoir offrir une certaine spécificité en se dotant de ce type d'enseignement.

### **b. Programme Flam**

Celui-ci est en place depuis 5 ans et d'aucuns redoutent que la fin de l'allocation ministérielle à l'issue des quatre premières années ne mette en danger l'existence de ces groupes. Il a été affirmé que, d'une part la pérennité du programme était assurée, pour preuve l'enveloppe de crédit pour 2005 a été renforcée. La politique d'attribution des crédits tient compte des difficultés que peuvent rencontrer ces initiatives à l'issue des 4 ans et généralement une cinquième demande a été acceptée.

L'idée de pratiquer cette formation au sein des instituts culturels est une bonne suggestion mais l'initiative doit revenir avant tout aux parents.

### **c. Personnels des Instituts et Centres culturels**

Les personnels dont les instituts ferment ne doivent pas se trouver dans une situation douloureuse. Généralement le licenciement s'opère avec le recours d'un avocat et c'est la solution la plus favorable qui est privilégiée.



La question des doublons dans certaines villes où co-existe un Institut Culturel et une Alliance Française a fait l'objet d'une grande attention. C'est le bon sens qui doit prévaloir, à Lisbonne, à Madrid et à Londres par exemple les deux structures continueront de cohabiter.

**Audition de Monsieur Jean-Pierre de Launoit, Président de l'Alliance Française et de Monsieur Alain Marquer, Directeur des relations internationales de l'Alliance Française.**

Monsieur de Launoit nous présente l'Alliance Française dont il est le président depuis 2004.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans son histoire et ce depuis 1883, l'Alliance s'est choisie un président qui n'est pas français. Monsieur de Launoit est de nationalité belge ce qui lui permet de rappeler que dès l'origine, l'Alliance Française a tenu à montrer que la langue française n'était pas propriété de la France mais qu'elle constituait la culture qu'elle porte, « un bien partagé ».

L'Alliance Française est présente dans 136 pays aujourd'hui. Fondée et présidée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Ferdinand de Lesseps, son action était de soutenir et de développer la pratique du français. Il s'agissait dès l'origine de se nourrir de la passion des étrangers vis-à-vis de la langue et de la culture française pour faire rayonner les idées et les valeurs véhiculées par la langue française.

Les 1074 Alliances réparties de par le monde sont des structures de tailles et niveaux différents.

Le développement du réseau s'est déplacé vers l'Est : à Moscou, en Ukraine et en Chine où a été ouvert le premier centre culturel entièrement étranger. De nouvelles Alliances s'y créent encore régulièrement et par ailleurs l'Alliance Française de Paris compte une majorité de Chinois sur le nombre total de ses apprenants.

L'ouverture d'une Alliance Française répond à une initiative locale qui s'inscrit dans une stricte unicité de politique culturelle émanant du MAE. Un dossier est examiné par son Conseil d'Administration qui juge de son adéquation avec les critères de qualité et de fonctionnement établis.

Une convention est ensuite passée avec le MAE et certaines Alliances peuvent bénéficier le cas échéant d'un directeur « détaché » ou de subventions pour mener à bien son projet linguistique ou culturel.

L'essentiel des revenus d'une Alliance Française provient des revenus de l'enseignement du français, le taux d'autofinancement moyen s'élève à 75 %. Le résultat est remarquable puisque en 2004, 420 000 étudiants y ont été accueillis soit une progression de 5 à 10 % avec un coût très limité pour la France.

Au cœur du réseau, l'Alliance Française de Paris a pour mission de préserver « les fondamentaux » du mouvement tout en laissant une relative autonomie de manœuvre aux Alliances réparties sur l'ensemble du globe.

Le public est essentiellement constitué d'adultes de 20 à 30 ans mais l'on constate une fréquentation grandissante d'enfants et d'adolescents. Par le biais de la certification, l'Alliance Française forme aussi des professeurs de français qui exercent ensuite dans les systèmes éducatifs nationaux.

L'Alliance Française entretient un partenariat privilégié avec TV5 qui poursuit des objectifs complémentaires.

La stratégie de l'Alliance Française a le souci de présenter le français comme langue universelle. Notre langue est pratiquée sur tous les continents contrairement à l'espagnol par exemple qui est ignoré en Asie.

Le transfert de 260 postes d'expatriés du MAE vers l'Alliance est en ce moment à l'étude à l'initiative du Ministère, ce projet confère ainsi des responsabilités nouvelles à l'Alliance Française.

De toute évidence les élus sont impressionnés par cette institution qui malgré son grand âge a su garder toute sa vitalité au travers des vicissitudes géopolitiques, économiques et institutionnelles des 122 dernières années et ce, sans renier ses principes d'origine.

Les doublons «Institut-Alliance» doivent être traités au cas par cas, mais le souci constant est de ne froisser personne et de respecter tous les amis de la France.

Les Conseils d'Administration sont constitués de personnalités locales mais la part des élus est tout à fait marginale.

L'effet «rajeunissement» de la population d'apprenants interpelle les élus qui affirment la nécessité de faire apprendre les langues le plus tôt possible. Ce phénomène de rajeunissement que l'on note également au «Goethe Institut» et au «British Council» est lié à la désaffection de la langue française dans les systèmes locaux, l'influence des grands parents d'origine française est significative.

Enfin, il a été rappelé que le fait qu'aucune Alliance n'ait jamais été créée en Allemagne ne tient qu'à des causes historiques qui ne sont pas irréversibles et que des études sont effectuées dans le sens d'une implantation dans ce pays.

### **Monsieur Jean-Luc Massin, Chef du service des bourses scolaires de l'AEFE**

Les **chiffres définitifs** de la campagne 2004/05 sont désormais connus. Ils traduisent pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive une augmentation du nombre des boursiers, passant de 18 043 (rythme nord) pour 2004 à 18354 en 2005. Le montant des bourses accordées s'élève à 36,61 M€ soit 1,52 M€ de moins que le coût estimé à l'ouverture de la campagne.

Le **coût moyen** s'élève à 1994 € et la quotité moyenne à 86,40 %.

Le **montant moyen** des frais de scolarité du rythme Nord s'élève à 2672 € (en baisse de 0.29 %) alors que le dollar se dépréciait de 13,83 % entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 1<sup>er</sup> avril 2004.

La **bonne tenue** de l'Euro a permis un reliquat de 1.5 M€ sur l'exercice précédent, ce qui devrait combler l'effet change défavorable à l'Euro depuis le début de l'année 2005.

La **campagne 2005/06** en cours laisse déjà apparaître 16 728 demandes présentées à la 1<sup>ère</sup> Commission Nationale des Bourses de juin, représentant un montant de 36,56 M€

Il y a eu **859 ajournements** (4,39 % des demandes) et 1969 rejets (10,09 % des demandes).

On note une **très légère baisse** du nombre des bourses par rapport à la même époque de l'an passé.

Le **résultat** reste tout à fait honorable même en tenant compte du nombre de bourses enregistré en Côte d'Ivoire (-558) et Pondichéry (-115).

**L'Europe reste stable**, l'Amérique du Nord (-3,17 %) est en légère régression ainsi que l'Afrique (-8.13 %), l'Asie (-6.21 %) et le Moyen Orient augmente sa demande (+11.53 %)

**Les indicateurs** étaient au vert sur les 3 dernières années, cependant certains viennent de virer à l'orange et pourraient passer au rouge à court terme.

1 – Indicateurs budgétaires

Dépréciation de l'Euro par rapport au dollar qui passe de 0,82 € à 0,76 € pour un dollar.

2 – La dotation 2006 n'est pas connue à ce jour ce qui renforce le caractère inconfortable de la situation

**Indicateur « tarif »** : à l'orange

A la rentrée 2005, sur 483 Etats recensés, 84 augmentent les tarifs de plus de 10 %, 84 établissements entre 4 et 10 %, 82 restent inchangés et 100 entre 1 et 4 %. En moyenne les tarifs s'élèvent à 2 758 € contre 2 673 € l'an dernier, soit une augmentation de 3,18 %.

**Sur le plan réglementaire**

Le système sort renforcé des décisions prises par le Tribunal administratif de Paris à la suite des contentieux déposés l'an passé. Il en ressort que l'accession à une bourse n'est pas un droit, l'AEFE accorde en fonction des crédits qui lui sont alloués. On ne peut pas parler de discrimination par rapport aux recours qui émanaient des USA.

Une enquête menée au niveau des postes laisse nettement apparaître que la non scolarisation dans notre réseau d'une part importante des enfants français ne serait pas due uniquement à des causes financières mais à des causes diverses, telles que :

Pratiques : Eloignement, transport, garderie, surveillance, méconnaissance de notre réseau, classes surchargées

Pédagogiques : Enseignement local de qualité  
Concurrence avec le privé  
Absence d'enseignement bilingue  
Non maîtrise du français

Légales/religieuses : Législation locale obligeant les bi-nationaux à fréquenter un établissement du pays  
Acquisition tardive de la nationalité française

Financier : Méconnaissance de l'existence des bourses scolaires  
Cet aspect n'a jamais été donné comme 1<sup>er</sup> motif.

**Sur le plan organisationnel**

30 nouveaux agents d'excellent niveau ont été formés.

**Sur le plan technique**

Un nouveau logiciel plus performant a été mis en œuvre

## **Questions à Monsieur Massin**

Les conseillers saluent ce bilan positif mais s'interrogent sur divers points, notamment :

- le personnel des consulats n'a pas toujours la formation requise, ce qui a pu conduire au rejet de certaines demandes de façon injustifiable
- les logements de fonction de certains personnels sont pris en compte alors que certaines familles sont logées à titre gracieux sans que ce paramètre n'entre en ligne. Cet aspect devra être étudié au cas par cas.
- Le point de charge concernant les étudiants ne tient compte que des études effectuées en France, quid des étudiants des universités étrangères ? La porte ne semble toutefois pas fermée, et la question est à l'étude
- Certains regrettent la concomitance des dates des différentes commissions locales de bourses, les contraintes de calendrier imposent de nommer un représentant dans ces cas précis.
- La suggestion d'appliquer des tarifs différents entre Français et Etrangers se heurte à des réalités légales locales qui l'interdisent comme c'est le cas aux USA.
- Certains délégués émettent quelques réserves quant à la fiabilité de l'enquête menée de façon très différente selon les postes, toutefois, il ne faut interpréter cette enquête que comme un indicateur de tendance et ne pas lui donner valeur de statistique.
- Dans le cas de pays en crise, alors que certains élèves se trouvent scolarisés dans un pays voisin, il est regrettable que les dossiers de bourses ne soient pas transmis de façon systématique. Toutefois, s'il n'existe pas de transfert automatique de bourses, M. Massin nous assure que son service tient bien compte de ces situations exceptionnelles. Par ailleurs alors qu'il n'y aura pas de commission en Côte d'Ivoire un agent en poste dans ce pays a cependant été formé à cette tâche.
- Les changements intervenant dans les situations personnelles peuvent à tout moment être pris en compte afin d'éviter certaines détresses financières.

## TV5 - Interventions de :

**Monsieur Jean-Jacques Aillagon – Président Directeur Général**

**Madame Christine Saragosse – Vice-présidente et Directrice Générale**

**Madame Michèle Jacobs-Hermès – Directrice des relations internationales**

**Monsieur Jean-Luc Cronel – Directeur Général adjoint**

M. Aillagon occupe depuis le 6 avril dernier les fonctions de PDG de TV5. Il place son action dans un souci de dialogue en s'appuyant sur les réseaux de rayonnement du français. Il est rappelé à cet endroit que TV5 est une télévision francophone mais qu'elle n'est pas uniquement française.

TV5 est le 2<sup>ème</sup> réseau de TV internationale et dans certaines régions elle se trouve même en première place notamment dans la zone Europe-Méditerranée. Actuellement, TV5 peut être captée par 160 millions de foyers.

A ceci il faut ajouter la mise à jour d'un site Internet de qualité visité par 2,2 millions d'internautes par mois soit une progression de 250 % en un an.

TV5 tient compte de l'évolution de la pratique de la langue française en affirmant son originalité culturelle, elle doit s'efforcer d'être un instrument de la diffusion de la langue française.

TV5 se trouve à un moment particulièrement important et doit présenter un plan d'action stratégique qui lui servira de feuille de route pour les prochaines années (2005 à 2009).

La signature d'une « charte TV5 » doit régler la relation avec ses partenaires (FR2, FR3, FR4, FR5, Arte, Radio-Canada, TV Suisse romande et la RTBF).

Trois grandes orientations marquent ce plan :

- 1 – Renforcer l'intérêt des programmes pour les spectateurs, tout en tenant compte des difficultés liées à la diversité des populations, faire naître « le désir de France » dans les domaines de la culture, de l'art de vivre, de la créativité.
- 2 - Veiller à une meilleure lisibilité des grilles de programmes sur 8 signaux dans des zones très différentes. 17 séquences universelles d'information ont lieu à heures fixes.
- 3 - Spécifier chacun des programmes ou signaux. Les attentes sont différentes : l'Afrique demande beaucoup de sport, l'Amérique du Sud est friande de fiction et de cinéma
  - le sous-titrage doit aussi se développer
  - la qualité de l'information doit être absolument mise en avant

TV5 veille également à la pertinence des modes de diffusion choisis : satellite, diffusion hertzienne (surtout en Afrique)

Le volet pédagogique de TV5 est un aspect particulièrement important de sa diffusion, le support qu'elle offre aux divers intervenants dans l'enseignement du français est un apport de qualité considérable.

TV5 peut favoriser également l'auto-apprentissage en rendant la langue accessible aux apprenants, une documentation pédagogique d'accompagnement restant à leur disposition par des dispositifs multimédias librement accessibles en ligne.

Les conseillers eux-mêmes, dans leur majorité téléspectateurs de TV5, soulignent sa qualité et son rôle important dans la diffusion de la langue française.

Quelques remarques ou suggestions de leur part pourraient encore améliorer cet outil audio-visuel :

- le sous-titrage est parfois insuffisant ou défectueux – Si cette aide à la compréhension est considéré comme un outil précieux il reste très coûteux et sa généralisation problématique.
- La part réservée à des clips musicaux devrait être plus grande et permettrait d'agrémenter les grilles de programmes.
- Il serait souhaitable de parler de la langue française, de son histoire, de sa littérature...
- D'aucuns regrettent également que la diffusion de TV5 en France ne se fasse pas de façon hertzienne et reste cantonnée sur le câble ou le satellite.
- Un plus fort partenariat avec le MAE serait souhaitable en ce qui concerne la promotion du programme Flam- Toutefois il est répondu que TV5 a plus vocation à promouvoir le français comme langue étrangère que comme langue maternelle.
- La question du Québec reste ouverte. Si la qualité reste discutable dans cet espace de la Francophonie il faut bien noter une sollicitation croissante de TV5 Québec auprès de la Télévision française.
- Dans le cadre de la chaîne internationale d'information CII, il serait sans doute souhaitable que TV5 puisse participer, en utilisant son expérience internationale de diffusion comme un atout considérable.
- M. Aillagon a bien noté la difficulté d'occuper une place sur le réseau câblé allemand où les raisons géopolitiques alliées à une infrastructure vétuste compliquent les choses.
- Il serait souhaitable que TV5 relaie les informations concernant notre assemblée.

## **Monsieur Michael Peters – Directeur Général d'Euronews**

### **Présentation**

Créée en 1993 juste après la première guerre du Golf, Euronews regroupe l'ensemble des télévisions européennes, soit environ 20 chaînes différentes.

Basée à Lyon, elle regroupe 350 collaborateurs de 34 nationalités différentes parlant 7 langues, à noter que la langue de travail a évolué de l'anglais au français.

Euronews touche 183 millions de foyers sur 100 pays principalement en Europe. Actuellement elle connaît un développement considérable en Europe de l'Est.

D'un budget très inférieur à celui des grandes télévisions d'information mondiale (CNN, BBC World) elle réussit néanmoins à obtenir une audience supérieure, lui donnant un bon rapport qualité prix. Son budget est de 35 M€ pour ordre de grandeur, LCI a un budget de 40 M€ et BBC World 600 M€.

Euronews ne présente que des faits mais ne fait pas d'analyse, suggérant par l'image pour que le téléspectateur fasse lui-même son analyse, c'est notamment le cas de l'émission « No comment »

Euronews n'a pas de présentateurs, c'est un choix délibéré dû à des raisons financières et à la difficulté posée par le multilinguisme.

Les perspectives d'avenir de la chaîne résident principalement dans les nouveaux supports : téléphones mobiles, ADSL.

Par ailleurs, Euronews ne pourra pas avoir accès à la TNT parce qu'elle compte plus de 20 % de partenaires extra-communautaires.

Les conseillers suggèrent qu'Euronews devienne une nouvelle source d'images concurrente des deux agences Reuters et APTN qui se partagent le quasi monopole du genre.

## **Madame Martine Le Guen –**

### **Sous-directrice des établissements et de la vie scolaire du MENESR**

La part réservée à l'enseignement français de l'étranger dans la « loi d'orientation pour l'avenir de l'école » laisse apparaître les points suivants :

- promotion de la mobilité des élèves
- meilleur qualité des échanges et des jumelages
- certificats bi-nationaux
- aide à l'accès à l'enseignement supérieur
- harmonisation des diplômes
- reconnaissance du parcours des élèves

### **Homologation des établissements**

L'instruction des dossiers d'homologation est un exercice intéressant pour les établissements qui doivent réfléchir sur leurs pratiques et leur évolution. Ces dossiers sont également d'un grand intérêt pour les postes diplomatiques.

## **La bi-certification**

### Finalités :

- favoriser la mobilité des étudiants et les aider à accéder à l'enseignement supérieur et tendre à l'unicité des formations universitaires en Europe (système L.M.D.)
- offrir aux élèves étrangers une reconnaissance de leur parcours

### Contenus :

Le dispositif prévoit une partie commune à hauteur de 40 % qui inclut une épreuve en langue, en littérature, en histoire/géographie, en science... chacune dans la langue du pays partenaire.

Les publics concernés sont les élèves de l'AEFE ayant un niveau de langue requis.

Le dispositif est simple, reconnaît l'investissement de l'élève et aboutit à la délivrance d'un diplôme double.

### Plan de développement des langues vivantes étrangères

Un nouveau décret en date du 22.08.2005 organise l'enseignement des langues, il tend à améliorer la pratique à partir du cadre européen de référence.

Il se subdivise en plusieurs niveaux

- A1 (fin du primaire)
- B1 (niveau LV1 en fin de collège)
- B2 (niveau LV1 en fin de lycée)
- A2 (niveau LV2 en fin de lycée)

La priorité est donnée aux compétences en compréhension et expression à l'oral.

Cette nouvelle approche induit un mode d'organisation fonctionnant selon des niveaux de compétences et non plus d'âge ou de classe.

A noter l'abrogation de l'apprentissage de l'enseignement d'une langue à l'école maternelle ce qui laisse assez perplexe les conseillers qui y voient une régression par rapport aux expériences précédentes et en tout cas la perte d'une opportunité intéressante dans le processus de l'apprentissage des langues à un moment particulièrement favorable du développement de l'enfant.

Les enseignants du primaire devront obligatoirement satisfaire à une épreuve en langue vivante à partir de 2006 afin de mieux les préparer à l'enseignement des langues qu'ils auront à dispenser.

Les programmes doivent être revus dans le secondaire et entreront en vigueur dès l'an prochain au collège. De nouveaux programmes sont déjà entrés en vigueur cette année au lycée. Par ailleurs des sections européennes doivent voir le jour dans l'enseignement technique ainsi que dans les zones d'enseignement prioritaire.

Une commission académique des langues vivantes doit voir le jour dans chaque académie, il serait souhaitable que l'expérience des établissements de l'AEFE dans ce domaine puisse être prise en compte afin d'en faire bénéficier les établissements de France.

Par ailleurs, l'expérience des enseignants français ayant exercés à l'étranger où ils ont acquis des compétences linguistiques devrait faire l'objet d'une meilleure valorisation à leur retour.

## **Conclusion**

Les conseillers tiennent à souligner l'intensité mais aussi la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir avec les différents intervenants.



Une série de motions et de vœux ainsi que deux résolutions complètent le présent rapport.

**LISTE DES AVIS MOTIVES, VŒUX ET MOTIONS**  
**I. DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES**  
**ET DE L'ENSEIGNEMENT**

Résolution n° ENS/R.01 /09.05	Mise en œuvre du rapport Ferrand
Résolution n° ENS/R.02 /09.05	Dotation budgétaire 2006 de l'AEFE
Vœu n° ENS/V.01 /09.05	Détachement administratif des enseignants « chargés de cours dans les Ecoles européennes »
Vœu n° ENS/V.02 /09.05	Renouvellement des contrats de résident des personnels de l'AEFE
Vœu n° ENS/V.03 /09.05	Aide aux étudiants français de l'étranger venant étudier en France
Vœu n° ENS/V.04 /09.05	Egalité de traitement des élèves français scolarisés sur le territoire national et dans le réseau des établissements français à l'étranger
Vœu n° ENS/V.05 /09.05	Légendes en français dans les musées
Vœu n° ENS/V.06 /09.05	Bourses scolaires
Vœu n° ENS/V.07 /09.05	Bourses du CNED
Motion n° ENS/M.01 /09.05	Accueil en petites sections maternelles et étude prospective des besoins d'enseignement à Madagascar
Motion n° ENS/M.02 /09.05	Diffusion de Radio France International en langue française au Mozambique
Motion n° ENS/M.03 /09.05	Instauration de l'Abibac au Lycée Victor Hugo de Francfort

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 15 novembre 2004 portant approbation du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger Article 5 en son alinéa 13 : ... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...*

